

AUTO-RENOVATION ACCOMPAGNEE PAR LES PROFESSIONNELS DU BATIMENT

Impacts et perspectives
économiques pour les
entreprises du bâtiment

SYNTHESE

Oct.
2023

REMERCIEMENTS

Membres du Comité de pilotage

Sarah MARQUET (ADEME)
Cécile GRACY (ADEME)
Johann THOMAS (ADEME)
Laurence DUCROT (Fédération des SCOP du BTP)
Stéphane ROBERT (Cabestan)
Martin DASSIEU (Compagnons bâtisseurs)
Raphaël SOULIER (FedAc)
Daniel CEREZUELLE (PADES)

Contributeurs à l'étude

Professionnels ayant participé aux enquêtes
Particuliers ayant participé aux focus groups
Experts sollicités en entretiens et ateliers

Relecteurs

Albane GASPARD (ADEME)
Etienne MARX (ADEME)
Alain BEAUDEIGNE (TBC Innovations)
Guillaume COMBES (TBC Innovations)
Coralie DE HORTA (TBC Innovations)
Clément DELAUR (TBC Innovations)
Annabelle RAYSSAC (TBC Innovations)
Clarisse ROCHER (TBC Innovations)
Anne Séverine SABORET (TBC Innovations)

CITATION DE CE RAPPORT

MARQUET Sarah, ADEME, JIMENEZ Christel, BEAUDEIGNE Alain, COMBES Guillaume, SABORET Anne-Séverine, TBC Conseil et innovation. ADEME, 2023. Auto-rénovation accompagnée - Impacts et perspectives économiques pour les entreprises du bâtiment. Synthèse. 13 pages.

Cet ouvrage est disponible en ligne <https://librairie.ademe.fr/>

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'oeuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

Ce document est diffusé par l'ADEME
ADEME
20, avenue du Grésillé
BP 90 406 | 49004 Angers Cedex 01
Numéro de contrat : 2022MA000147

Étude réalisée pour le compte de l'ADEME par : TBC Conseil et Innovation
Coordination technique - ADEME : Sarah MARQUET
Direction/Service : Direction Villes et Territoires Durables / Service Bâtiment

SOMMAIRE

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE	5
1.1. Eléments de positionnement de l'auto-rénovation dans les travaux de rénovation	5
1.2. Objectifs de l'étude.....	6
2. METHODOLOGIE	6
3. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS	7
3.1. L'offre d'auto-rénovation accompagnée à ses prémices.....	7
3.2. Des particuliers bricoleurs intéressés par l'ARA, pour dégager du budget supplémentaire, apprendre les bons gestes et bénéficier de conseils.....	8
3.3. Des entreprises accompagnant l'auto-rénovation engagées dans le partage de leur savoir-faire et qui mobilisent des compétences pédagogiques et d'écoute clients	9
3.4. Deux conditions pour une mobilisation des professionnels	10
3.5. L'auto-rénovation accompagnée, une piste pour démultiplier les travaux de rénovation énergétique performants et les modes d'intervention des professionnels du bâtiment.....	10
4. PERSPECTIVES	11

1. Contexte et objectifs de l'étude

1.1. Éléments de positionnement de l'auto-rénovation dans les travaux de rénovation

L'auto-rénovation consiste, pour un maître d'ouvrage, à réaliser seul, au moins pour partie, des travaux de rénovation de son logement.

Un baromètre publié par l'ADEME en 2013 avait montré que les auto-rénovateurs sont le plus souvent des personnes de moins de 35 ans ou des foyers de 3 personnes et plus. Selon une enquête de 2014 réalisée dans le cadre du PREBAT¹, les motivations sont d'ordre économique (baisse de la facture énergétique via une meilleure isolation réalisée à moindre coût en faisant soi-même les travaux) mais aussi psycho-social (attrait du « faire soi-même » ou « faire ensemble »).

L'auto-rénovation est aussi mise en œuvre par des personnes en situation de précarité énergétique (la plupart du temps « accompagnées » par un référent dans le cadre de dispositifs publics).

Ces pratiques, en permettant la baisse des coûts supportés par le particulier, peuvent déclencher la décision de rénover (qui n'aurait pas été prise faute de moyens), et/ou à des travaux plus ambitieux pour la même dépense (traitement de davantage de postes, embarquement des dimensions énergétiques, choix de matériaux plus écologiques...).

La complexité des travaux de rénovation, et plus particulièrement de rénovation performante, requiert de multiples compétences pour assurer la qualité, la coordination et la gestion des interfaces entre les postes de travaux. L'intervention de professionnels qualifiés permet de répondre à ce besoin. En auto-rénovation, cela peut prendre la forme d'une collaboration entre les professionnels et les particuliers : on parle alors d'auto-rénovation accompagnée (ARA).

L'enquête TREMI sur les travaux réalisés en 2019² montre qu'en moyenne 26% des gestes de rénovation des maisons individuelles sont réalisés en auto-rénovation autonome et 3 % en auto-rénovation en partie accompagnée. Cette approche quantitative montre l'importance des pratiques d'auto-rénovation au sens large et démontre l'intérêt d'analyser les risques et opportunités de ces pratiques afin d'émettre des recommandations et des éléments permettant de mieux les encadrer.

En 2022, l'ADEME a mené une étude comparative internationale des pratiques, outils et politiques relatives à l'auto-rénovation. Dans les 15 pays concernés par le benchmark, l'auto-rénovation et en particulier l'auto-rénovation mixte, dans laquelle le particulier exécute lui-même en autonomie une partie des travaux et confie les postes plus techniques à une entreprise, est très largement répandue sans être formellement quantifiée et tout en restant hors du champ des politiques publiques. Le benchmark a confirmé l'avance de la France sur la structuration de l'auto-rénovation accompagnée. Par ailleurs, l'étude a identifié des initiatives intéressantes en particulier en Belgique, visant à assurer la qualité des travaux grâce à une charte élaborée en partenariat avec des assureurs.

En complément des aspects institutionnels, organisationnels, juridiques, techniques et sociologiques traités dans l'étude précitée, il est nécessaire de mieux connaître l'impact de l'accompagnement de l'auto-rénovation sur l'activité des professionnels du bâtiment, sur les marchés de la rénovation et sur le chiffre d'affaires des entreprises du bâtiment et les perspectives de contribution possible à la massification de la rénovation énergétique performante.

¹ Programme PREBAT « Amélioration énergétique du patrimoine rural : quelles parts et perspectives pour l'auto-réhabilitation ? » - L'accompagnement à l'auto-réhabilitation du logement « tous publics » et l'émergence d'un nouveau métier du bâtiment – Pades, Geres, Viviane Hamon Conseil, Rapport d'étude Juillet 2014

² ONRE – La rénovation énergétique des logements : bilan des travaux et des aides entre 2016 et 2019 – mai 2021

1.2. Objectifs de l'étude

L'objectif de l'étude est de déterminer les impacts et les perspectives, en particulier économiques, offertes par l'ARA pour **les entreprises du bâtiment et les artisans**. **Le parti-pris de l'étude est de réaliser un focus sur ces acteurs**, même si d'autres professions interviennent dans l'écosystème de l'auto-rénovation et notamment de l'auto-rénovation accompagnée. Dans une optique de rénovation BBC (Bâtiment Basse Consommation) du parc résidentiel, il s'agit également de proposer des pistes pour évaluer les perspectives de positionnement de l'auto-rénovation accompagnée.

Les objectifs opérationnels de l'étude sont les suivants :

1. Etablir un état des connaissances des pratiques actuelles de l'auto-rénovation au sens large (autonome et accompagnée) sur la base de l'analyse des études et retours d'expérience existantes, d'entretiens avec des experts, professionnels accompagnant l'auto-rénovation : types de travaux réalisés, chiffre d'affaires et nombre d'emplois associés, afin d'évaluer ensuite les perspectives d'évolution et d'identifier les besoins d'études complémentaires.
2. Etudier l'impact microéconomique de l'ARA à l'échelle des entreprises du bâtiment. Il s'agit de se placer du point de vue des professionnels et d'estimer l'impact, pour une entreprise du bâtiment, de proposer un accompagnement à l'auto-rénovation, en tenant compte des contraintes potentielles (par exemple la question de la garantie de la qualité des travaux).
3. Amorcer la réflexion sur le positionnement possible de l'ARA dans la perspective de rénovation BBC du parc de logements. Il s'agit d'une part de mettre en perspective les atouts et les faiblesses de l'ARA pour répondre à cet enjeu mais également d'estimer le volume de chantiers potentiel que l'ARA pourrait représenter et les retombées économiques à l'échelle nationale.

2. Méthodologie

L'étude s'est déroulée en 3 phases selon la méthodologie suivante :

- **Phase 1 - Etat des lieux du recours à l'auto-rénovation** : étude documentaire et entretiens avec des experts (association accompagnant les particuliers dans leurs démarches, acteurs de l'auto-rénovation), analyse du positionnement des particuliers via des focus groups.
- **Phase 2 - Impact micro-économique de l'auto-rénovation accompagnée pour les entreprises** : entretiens auprès de fédérations et associations de professionnels, entretiens à 3 reprises avec 19 artisans et entrepreneurs engagés dans l'accompagnement de la rénovation, enquête en ligne auprès d'autres professionnels, atelier de réflexion sur les modèles d'affaires des entreprises. Au total 50 professionnels ont contribué à l'analyse des pratiques et à la vision de l'ARA.
- **Phase 3 – Hypothèses de positionnement possible de l'auto-rénovation accompagnée dans une perspective de rénovation BBC du parc de logements** : les enseignements des deux premières phases ont été utilisés pour estimer les conséquences en termes de chantiers et de chiffres d'affaires pour les entreprises et au niveau national.

Le schéma méthodologique global est présenté sur la figure ci-après.

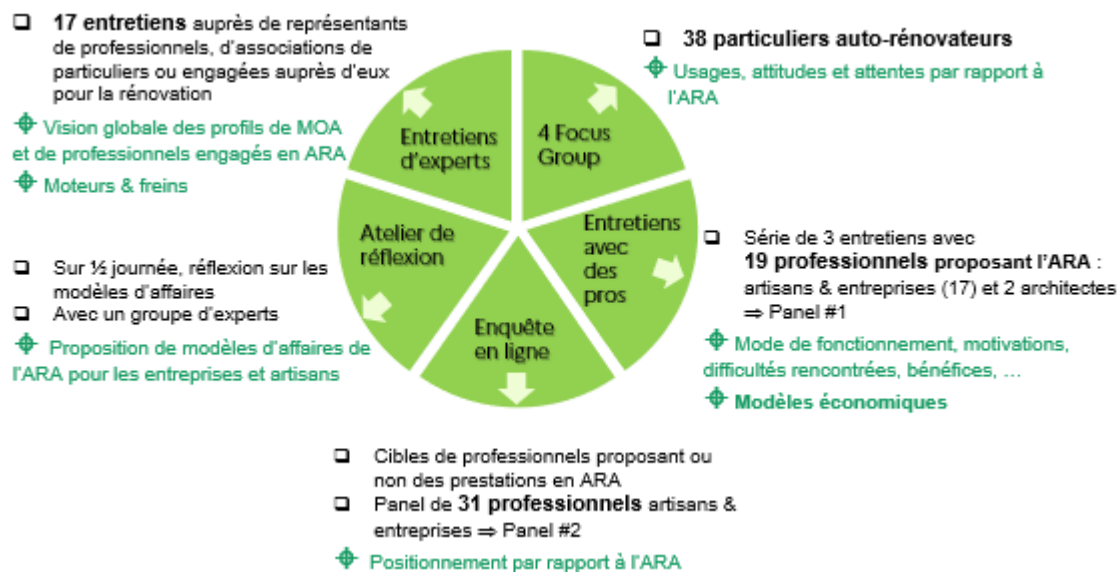


Figure 1 : Schéma méthodologique de l'étude

3. Principaux enseignements

3.1. L'offre d'auto-rénovation accompagnée à ses prémices

Si l'auto-rénovation autonome est une pratique courante, de longue date, l'auto-rénovation accompagnée, dite ARA, reste embryonnaire. L'ARA se définit comme le cas où le MOA entreprend des travaux au cours desquels une entreprise, un artisan et/ou un maître d'œuvre intervient.

Des acteurs historiques et structurés se positionnent sur l'auto-rénovation accompagnée, comme les Compagnons Bâisseurs, la FédAc, Les Castors, Oikos, Twiza, etc. ainsi que des expérimentations locales telles que celle portée par l'association Enerterre.

Le nombre d'entreprises du bâtiment intervenant en ARA s'élèverait à près de 200 professionnels selon l'enquête du réseau RéPAAR de 2017. Ce chiffre est probablement sous-estimé, et un recensement plus complet des entreprises positionnées sur l'auto-rénovation accompagnée serait nécessaire.

L'offre d'accompagnement par des professionnels est à ses prémices et se structure autour des deux principes suivants :

- l'auto-rénovation mixte : MOA et entreprises réalisent des gestes de rénovation différents ou des phases différentes de ces gestes de rénovation (par exemple le MOA démonte des fenêtres et fait les finitions). Le MOA bénéficie de conseils du professionnel sur les gestes qui lui incombent.
- l'auto-rénovation coopérative : il y a un véritable partage de savoir et savoir-faire entre l'entreprise et le MOA qui, au moins à un moment du chantier, travaillent en même temps sur le même geste de rénovation. Le professionnel peut également assurer l'organisation du chantier, le suivi ou la vérification des réalisations du MOA, et la validation finale.

Selon les estimations réalisées dans le cadre de l'étude, environ 91 000 chantiers auraient été réalisés en ARA en 2019 en France. La part des travaux de rénovation réalisés avec une contribution du maître d'ouvrage est variable selon la typologie de travaux. Aucune donnée quantitative n'existe pour caractériser de façon robuste la pratique de l'auto-rénovation accompagnée en France, à la fois sur le volume de rénovations accompagnées annuellement, selon la nature de travaux réalisés et selon la forme d'accompagnement.

⇒ **A retenir : Certains professionnels du bâtiment souhaitent exercer une partie de leur activité en proposant un accompagnement à des particuliers pratiquant de l'auto-rénovation. Le partage de leur savoir-faire, la dimension sociale, en aidant notamment les ménages ayant peu de moyens à réaliser leur projet, sont au cœur de leur motivation.**

3.2. Des particuliers bricoleurs intéressés par l'ARA, pour dégager du budget supplémentaire, apprendre les bons gestes et bénéficier de conseils

Les particuliers auto-rénovateurs, bricoleurs avertis, sont habitués à travailler en auto-rénovation autonome. Ils valorisent les économies réalisées sur le budget des travaux, apprécient de maîtriser ce qui est fait dans leur logement et de gagner peu à peu en compétence. Toutefois, quasiment tous ont déjà fait appel un jour à un professionnel pour réaliser des travaux dans leur logement.

L'auto-rénovation accompagnée est méconnue, même si la moitié des particuliers interrogés ont pratiqué une forme d'ARA sans l'identifier comme telle.

Trois bénéfices sont principalement mis en avant pour travailler en auto-rénovation accompagnée :

- la capacité de dégager du budget supplémentaire pour engager des travaux plus performants,
- le fait d'apprendre à avoir les bons gestes, et d'être acteur de la rénovation de son logement,
- le fait de pouvoir bénéficier d'un diagnostic et de conseils préalables.

La perception de l'ARA par les particuliers réalisant des travaux en auto-rénovation autonome est favorable. Environ 29 % d'entre eux seraient prêts à avoir recours à l'ARA pour de futurs travaux.

Les gains économiques pour le maître d'ouvrage apportés par les chantiers en ARA varient entre 18 et 50 % par rapport à un chantier conventionnel, en fonction de la nature des travaux réalisés, de la modalité d'ARA et de l'investissement du maître d'ouvrage.

Les particuliers attendent 3 prestations principales de la part des professionnels :

- montrer les bons gestes de vérifier la qualité des travaux que les particuliers réalisent.
- réaliser une partie des travaux, parallèlement ou successivement aux travaux réalisés par les particuliers eux-mêmes.
- apporter un conseil préalable, notamment du diagnostic, de l'aide au phasage, et une vérification des travaux, voir leur parachèvement.

Certains particuliers sont intéressés pour avoir une aide technique ponctuelle, que ce soit pour lancer le chantier ou en vérifier la qualité. D'autres apprécient d'avoir un accompagnement dans la durée, par les professionnels.

De nombreuses questions ont été soulevées concernant les modalités pratiques, le cadre contractuel de l'ARA ainsi que la qualification et l'expertise de professionnels disponibles à proximité de chez eux pour ce type d'accompagnement.

Ces perceptions, observées de manière qualitative, pourraient être complétées d'une analyse basée sur un échantillon plus large d'auto-rénovateurs.

⇒ **A retenir : Les particuliers réalisant des chantiers en auto-rénovation autonome le font avant tout pour des raisons économiques et ont une appétence à la réalisation de travaux, tout en connaissant la limite de leur expertise et de leur capacité technique. Ils perçoivent ainsi tout l'intérêt d'être accompagnés par des professionnels pour des travaux de rénovation énergétique plus performants, tout en restant acteur de la transformation de leur logement.**

3.3. Des entreprises accompagnant l'auto-rénovation engagées dans le partage de leur savoir-faire et qui mobilisent des compétences pédagogiques et d'écoute clients

Les entreprises et entrepreneurs intervenant en accompagnement à l'auto-rénovation se voient avant tout comme des professionnels du bâtiment : l'ARA n'est pas une « profession », mais une façon d'exercer leur métier du bâtiment.

Ces entreprises sont présentes dans l'ensemble des corps de métier du bâtiment, pour la réalisation de gestes simples techniquement comme pour la réalisation de gestes complexes. La majorité de ces entreprises sont de petite taille, en termes de collaborateurs comme en termes de chiffre d'affaires, et privilégient les formes juridiques auto-entrepreneuriale ou artisanale au sein d'une CAE. Si ces systèmes d'organisation peuvent être perçus comme favorables à la pratique de l'ARA, aucun n'est exclu.

Les prestations d'accompagnement représentent une part variable dans l'activité des entrepreneurs, et restent le plus souvent minoritaires.

Les entrepreneurs soulignent la flexibilité dont ils font preuve pour s'adapter aux demandes de leurs clients. Ces derniers ne souhaitent pas tous contribuer aux travaux. Les entrepreneurs doivent être en mesure d'adapter les modalités de réalisation des chantiers en fonction des capacités d'engagement de leurs clients, et en cohérence avec la complexité des travaux à réaliser. Pour cela, ils proposent des prestations d'accompagnement sous diverses formes : accompagnement continu, accompagnement au lancement et vérification de la qualité en fin de chantier, encadrement de chantiers participatifs. Par ailleurs, ils font parfois appel à des confrères pour co-traiter ou déléguer certaines tâches.

La motivation des artisans et entrepreneurs à proposer des prestations d'ARA est essentiellement liée à l'aspect relationnel. Ils apprécient partager leur savoir-faire, travailler dans une relation de confiance et de collaboration avec leurs clients.

Certains s'inscrivent également dans une démarche de rendre plus accessible financièrement les travaux pour leurs clients ou de partage de leur conviction écologique, pour favoriser le recours à des matériaux ayant un faible impact environnemental.

Deux profils d'entrepreneurs intervenant en ARA ressortent :

1. **L'entrepreneur privilégiant l'ARA.** Le partage de son savoir-faire, la dimension sociale, en aidant notamment les ménages ayant peu de moyens à réaliser leur projet, sont le cœur de sa motivation. Il pratique principalement de la coréalisation en adaptant sa prestation et son accompagnement en fonction de la complexité des tâches, de la motivation, de la disponibilité et de l'expérience du particulier.
2. **L'entrepreneur flexible proposant de l'ARA mixte.** Il valorise la flexibilité que lui apportent ces modes de réalisation de chantier. En collaborant avec des particuliers, il apprécie le gain de main d'œuvre qui lui permet de mobiliser son équipe sur les tâches les plus techniques et à plus haute valeur ajoutée. Le temps ainsi gagné peut être consacré à d'autres chantiers.

L'accompagnement par des professionnels est un levier d'amélioration significative de la qualité et de la performance des travaux effectués par les particuliers.

En dehors des compétences métiers des professionnels, des compétences pédagogiques, et de solides capacités d'écoute de leurs clients sont essentielles pour les entreprises intervenant en ARA. Les entrepreneurs soulignent que l'écoute attentive du besoin du client et l'évaluation de ses aptitudes leur permet de mieux définir le cadre d'intervention en ARA.

Si le volume de chantiers réalisés en ARA augmente, **une montée en compétence des entrepreneurs souhaitant se positionner sur ces modes de réalisation sera nécessaire, tant sur les aspects pédagogiques qu'organisationnels.**

3.4. Deux conditions pour une mobilisation des professionnels

3.4.1. Clarification du cadre assurantiel et contractuel

L'absence de cadre contractuel et assurantiel, soulignée à la fois par les professionnels et les particuliers, freine la pratique et son développement. Les aspects assurantiels restent d'autant plus flous pour les entreprises que cette activité n'est pas reconnue par les organisations professionnelles représentatives des entreprises du bâtiment.

Les professionnels souhaitent généralement que l'ARA soit reconnue comme une modalité de réalisation de travaux par les assureurs.

La prestation d'accompagnement du professionnel, définie par un contrat qui encadre l'intervention avec particulièrement les mentions de la répartition des tâches, les consignes de sécurité, la gestion des aléas, etc., doit faciliter la possibilité de reconnaître ces pratiques et leur permettre de bénéficier d'un cadre assurantiel.

3.4.2. Consolidation du modèle économique

La complexité à atteindre l'équilibre économique pour les entreprises pratiquant l'ARA constitue un autre frein au développement de cette pratique, en particulier pour les entreprises qui privilégient l'ARA coopératif

La majorité des entreprises interrogées atteint cet équilibre, mais à plusieurs conditions : une évaluation fine dès le départ des capacités du maître d'ouvrage, le cadrage précis de chaque chantier en anticipant les difficultés possibles, le chiffrage d'un temps suffisant d'accompagnement.

Les entrepreneurs témoignent des éléments de vigilance à prendre en compte :

- le temps important nécessaire en amont du chantier pour construire avec le maître d'ouvrage le cadre d'intervention ;
- le temps dédié aux conseils, à l'accompagnement en cours de chantier qui est souvent sous-estimé ou non facturé ;
- la nécessité de réaliser plus de chantiers par rapport à un mode de réalisation traditionnel pour obtenir un chiffre d'affaires équivalent, avec un calendrier d'exécution plus difficile à maîtriser car il dépend aussi des maîtres d'ouvrage.

Les modèles d'affaires pour des entreprises proposant un accompagnement à la rénovation pour des particuliers, sont multiples. Ils ont un socle commun et varient selon les différents segments clients et la taille ou forme d'entreprise.

⇒ A retenir : Il paraît essentiel de mieux définir le cadre de développement de cette modalité de réalisation de travaux, de diffuser les modèles existants qui ont fait leur preuve, afin de rassurer les professionnels de la filière du bâtiment sur la pertinence des modèles économiques.

3.5. L'auto-rénovation accompagnée, une piste pour démultiplier les travaux de rénovation énergétique performants et les modes d'intervention des professionnels du bâtiment

Dans l'optique de massifier la rénovation énergétique performante du parc résidentiel, la réalisation de travaux en ARA pourrait s'inscrire en complément de l'offre actuelle portée par les entreprises du bâtiment.

3.5.1. Une demande de la part de particuliers auto-rénovateurs

Il existe une catégorie de particuliers réalisant des chantiers en auto-rénovation autonome, aux capacités de financement limitées. Ils ont une appétence à la réalisation de travaux, tout en connaissant la limite

de leur expertise et de leur capacité technique. Ils perçoivent ainsi tout l'intérêt d'être accompagnés par des professionnels pour des travaux de rénovation énergétique plus performants.

3.5.2. Des professionnels qui s'intéressent à ces pratiques d'accompagnement

Certains professionnels du bâtiment souhaitent exercer une partie de leur activité en proposant des accompagnements à des particuliers pratiquant de l'auto-rénovation. Même si l'évaluation du temps gagné par ces professionnels sur des chantiers en ARA est complexe et pourrait être affinée dans le cadre de projets de recherche action par exemple, les modalités d'ARA, en particulier l'ARA mixte, peuvent permettre aux artisans d'intervenir sur un plus grand nombre de chantiers et ainsi répondre aux besoins en termes de rénovation énergétique.

3.5.3. Des pratiques permettant de valider des travaux performants

L'accompagnement par des professionnels est perçue comme un levier d'amélioration significative de la qualité et de la performance des travaux effectués par les particuliers jusqu'alors en autonomie totale. Il semble donc essentiel d'encourager la vérification par le professionnel des travaux réalisés par les particuliers, de façon à valider la qualité et atteindre la performance de rénovation visée, cruciale pour l'ambition d'un parc BBC. Une sensibilisation et un engagement des entreprises intervenant en ARA sur ce point apparaît nécessaire, en parallèle d'une sensibilisation des particuliers aux enjeux de la performance.

Il apparaît donc ainsi essentiel de mieux définir le cadre de développement de cette modalité de réalisation de travaux, afin de renforcer l'image de qualité auprès des acteurs professionnels de la filière du bâtiment et des ménages.

3.5.4. Un potentiel économique à affiner

En s'appuyant sur l'hypothèse de convertir 29 % des chantiers d'auto-rénovation autonome en chantiers d'auto-rénovation accompagnée (ce qui correspond à la part d'auto-rénovateurs favorables à l'accompagnement de l'auto-rénovation), environ 667 000 postes de travaux de rénovation pourraient être réalisés annuellement en ARA pour la rénovation du parc résidentiel d'ici 2050 : cette multiplication par plus de 7 du volume des chantiers en ARA porterait la part de ce mode de réalisation à environ 12,6 % du total des travaux de rénovation énergétique BBC (actuellement de 3%, la part des travaux réalisés en ARA est peut-être sous-estimée). Pour les entreprises du bâtiment, cela représenterait près d'1 milliard d'EUR de chiffre d'affaires en accompagnement.

Cette estimation est à affiner, notamment en quantifiant à plus grande échelle le niveau de l'offre et de la demande afin de mieux connaître les taux actuels d'ARA, sous toutes ses modalités, ainsi que le potentiel de transformation de l'auto-rénovation autonome en ARA en fonction de la nature des travaux à réaliser.

4. Perspectives

Dans cette étude, les échanges avec les experts, les entretiens auprès des entreprises du bâtiment, les rencontres avec les particuliers réalisant de l'auto-rénovation, témoignent que l'auto-rénovation accompagnée est une pratique qui pourrait se développer dans les années à venir.

Cette étude a permis de conforter un certain nombre de connaissances sur l'auto-rénovation accompagnée. Son approche originale, centrée sur les entreprises, a conduit à enrichir ces connaissances en apportant des informations plus spécifiques sur les enjeux pour ces acteurs économiques et des réponses à des idées préconçues. Elle a révélé une grande complexité dans l'évaluation du potentiel de l'ARA à se développer et à contribuer aux enjeux de rénovation BBC du parc de logements. Les travaux ont ainsi permis d'identifier des pistes d'études et de recherches pour poursuivre ce travail prospectif de positionnement de l'ARA.

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

LES COLLECTIONS DE L'ADEME



FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



EXPERTISES

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.

AUTO-RENOVATION ACCOMPAGNEE : IMPACTS ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES POUR LES ENTREPRISES DU BATIMENT

Les particuliers sont souvent acteurs de la rénovation de leur logement. L'articulation de leur intervention avec celle des professionnels du bâtiment, qui détiennent l'expertise technique nécessaire à la bonne conduite de ces chantiers, est l'auto-rénovation accompagnée.

Quelles sont les motivations et les pratiques des professionnels proposant des prestations d'accompagnement des particuliers à la rénovation énergétique de leur logement ? Quels sont les profils d'entreprise ? Quels sont les bénéfices, en particulier économiques, et les contraintes ? L'étude répond à ces questions et à 10 idées préconçues réunies dans un recueil en s'appuyant sur les retours d'expérience de professionnels, pour la plupart pratiquant l'accompagnement à l'auto-rénovation.

Ces professionnels du bâtiment, engagés dans le partage de leur savoir-faire, doivent mobiliser de fortes compétences d'écoute et de pédagogie. Deux profils se distinguent : l'un privilégie l'auto-rénovation accompagnée et n'envisage pas la pratique de son métier autrement, l'autre, flexible, propose l'accompagnement de façon plus ponctuelle, en fonction des chantiers. On n'observe pas de lien direct entre la taille de l'entreprise, le chiffre d'affaires et la part d'accompagnement à l'auto-rénovation dans l'activité. Une réflexion au niveau national sur la place possible de l'auto-rénovation accompagnée dans l'atteinte de l'objectif d'un parc rénové au niveau Bâtiment Basse Consommation ou équivalent en moyenne à 2050 est amorcée ; en s'appuyant sur l'hypothèse que 29 % des chantiers d'auto-rénovation autonome pourraient bénéficier d'un accompagnement, cela représenterait près d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires en accompagnement pour les entreprises du bâtiment.

L'accompagnement à l'auto-rénovation, une piste pour démultiplier les travaux de rénovation énergétique performants et les modes d'intervention des professionnels du bâtiment.

